

CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 24 JANVIER 2017 à 19 h 30

Présents : M. VANNIER Alain, M. AUBRY Bernard, Mme COLLEMARE Françoise, M. POHER Jean-Claude, M. LEMAIRE Michel, M. DIJON Michel, Mme BECQUET Laurence, Mme CARTIER Alice, Mme HUCHER Béatrice, M. POULAIN Alain, M. GUERARD Maurice.

Absente excusée : Mme LEBEC Sandra

Absents : M. BOURDON Claude, M. DUVEY Marc, Mme POTTIER Morgane

Monsieur Bernard AUBRY donne lecture des grandes lignes du conseil municipal précédent, pas d'observation.

DELIBERATION APPROUVANT LES PLANS DES TRAVAUX ASSAINISSEMENT EN TRAVERSE RD 156 ET MISE EN ACCESSIBILITE DU POINT D'ARRET MAIRIE PROPOSES PAR LA DIRECTION DES ROUTES ET ACCORD POUR LE LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES :

Suite à la réunion du mardi 17 Janvier avec Mme SILVA-RANCE et M. BOURGEOIS, de la Direction des Routes de Brionne, les plans de l'assainissement en traverse de la RD 156 rue Delhomme et de la mise en accessibilité du point d'arrêt « Mairie », rue de la Libération, sont présentés au conseil municipal.

Monsieur le Maire tient à donner quelques précisions :

- Le plan ne tient pas compte de la démolition du mur de la maison de retraite (voir pour acquisition largeur supplémentaire de la voirie),
- La circulation est dans les deux sens,
- Les poids-lourds sont autorisés,
- Le cheminement piéton est situé côté lotissement du Clos fleuri (1 m 50 de large/bordure franchissable par les véhicules),
- Ecoulement eaux pluviales dirigées vers la rue de la libération,
- 2 ilots sont proposés pour réduire la vitesse avec possibilité de créer quelques places de stationnement.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après examen des plans, le conseil municipal décide de reporter les travaux de l'assainissement RD 156 en **2018** pour les raisons suivantes :

- En attente de l'autorisation de démolir ou pas le mur de la maison de retraite,
- En attente de l'effacement des réseaux par le SIEGE, travaux prévus en juin 2017 au plus tôt,
- Concertation avec les riverains,
- Définir le sens de la circulation (voir circulation Poids-Lourds),
- Servitude et non convention entre la maison de retraite et la commune (pour le chemin privé et l'écoulement des eaux pluviales rejetées dans le bassin),

Monsieur le Maire donne la parole à M. AUBRY pour la présentation du plan de la mise en accessibilité du point d'arrêt mairie, rue de la libération :

M. AUBRY précise que le Département ne traite uniquement que les lignes régulières (ex : Ligne Honfleur-Evreux). Le Département a donc sélectionné Harcourt qui est un village touristique.

Le Département a accentué son aide aux collectivités locales passée de 20 à 80 %. A compter du 01.01.2017 la compétence « transport » a été transférée à la Région ; c'est pourquoi la Direction des Routes pousse la commune à réaliser ces travaux cette année car en 2018, on ne connaît pas la décision future de la Région.

Le conseil municipal souhaitant bénéficier de l'aide du Département décide de réaliser la mise en accessibilité du point d'arrêt. Cependant quelques points sont à revoir (ex : problème des pavés, caniveaux et plateaux de 8 m. au lieu de 4 m.) et consultation également des riverains.

En accord avec Mme SILVA-RANCE, une réunion est fixée le jeudi 09 février 2017 à 9 h 00 pour évoquer les modifications à apporter à ce projet.

DELIBERATION AUTORISANT M. LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION DE MANDAT PORTANT REALISATION D'AMENAGEMENT DE SECURITE SUR ROUTE DEPARTEMENTALE 156 (chemin piétonnier) :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 07 octobre 2016, le conseil municipal a décidé des travaux d'assainissement en traverse de la RD 156.

De plus, par délibération en date du 04 Novembre 2016, il a été proposé la réalisation d'un trottoir du croisement du cimetière à la Maison de Retraite (le long de la RD 156). Ces travaux empiètent sur le domaine du Conseil Départemental, il convient de signer une convention entre le Conseil Départemental et la commune.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mandat portant réalisation d'aménagement de sécurité sur la RD 156 entre la commune d'Harcourt et le Conseil Départemental de l'Eure :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise :

- **Monsieur le Maire à signer la présente convention cependant les travaux de la RD 156 étant reportés en 2018, le chemin piétonnier se fera courant 2018 (opérations communes).**

DELIBERATION TRAVAUX SIEGE : Enfouissement et renforcement des réseaux rue des augustines :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le SIEGE a retenu la demande communale d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications rue des Augustines. Les travaux d'effacement doivent être réalisés avant les travaux d'assainissement en traverse RD 156.

La contribution financière de la commune s'élève à :

- **En section d'investissement : 4216.67 €**
- **En section de fonctionnement : 8000.00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise :

- **Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,**
- **L'inscription des sommes au budget de l'exercice BP 2017, au compte 20415, pour les dépenses d'investissement (Distribution Publique et Eclairage Public) et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (France Télécom).**

**DELIBERATION ACCEPTANT LA CONVENTION RELATIVE AU FOURREAU THD
(Très Haut Débit) liant la commune et la Société ORANGE :**

Monsieur le Maire expose :

Conformément à une décision de l'assemblée délibérante du SIEGE en date du 23 Novembre 2013, la réalisation des travaux d'effacement coordonné des réseaux de télécommunications donneront lieu au passage d'un ou plusieurs fourreaux surnuméraires, dédié(s) au passage ultérieur du réseau Très Haut Débit, Fibre optique). En application de l'accord-cadre unissant le SIEGE et l'opérateur ORANGE, deux options sont envisageables s'agissant de la propriété dudit fourreau ainsi que de l'ensemble de la nappe des réseaux de télécommunications :

- **La première option – dite A**
- **La seconde option – dite B**

- **Où l'exposé de Monsieur le Maire et compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal porte son choix sur l'option B.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de type (B) avec ORANGE en vue de fixer la propriété du réseau de télécommunications ainsi créé en coordination avec les travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité.

**DELIBERATION TRAVAUX SIEGE : Convention de participation pour le changement lampes
vapeur mercure :**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le SIEGE, en accord avec la commune, envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public. La participation de la commune s'élève à :

- **En section d'investissement : 1666.67 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise :

- **Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,**
- **L'inscription des sommes au budget de l'exercice (BP 2017), au compte 20415, pour les dépenses d'investissement (DP et EP).**

DELIBERATION : Tableau des effectifs du Personnel Communal au 01/01/2017 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2017 (il est tenu compte du reclassement au 01.01.2017)

Filière Administrative :

	<i>Nouveau grade C3</i>	
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C3	35 H 00 titulaire
Attaché (secrétaire mairie) cat. A		35 H 00 titulaire

Filière technique :

	<i>Nouveau grade C</i>	
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C3	35 H 00 titulaire
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C2	35 H 00 titulaire
Adjoint Technique	C1	20 H 00 stagiaire
Adjoint Technique Principal 2ème classe (Agent Intercommunal 6 H –IPB-) effet au 01/09/2014	C2	34 H 50 titulaire

Filière sociale :

	<i>Nouveau grade C2</i>	
A.T.S.E.M. Principal 2ème classe	C2	35 H 00 titulaire

DELIBERATION : Convention de mise à disposition de Mme BUSEYNE entre la commune d'Harcourt et la Neuville du Bosc :

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que suite à l'effectif croissant des enfants fréquentant le restaurant scolaire et pour une bonne organisation du personnel, une personne supplémentaire avait été embauchée pour le temps du repas (2010). Une convention entre la Neuville du Bosc et la commune d'Harcourt (regroupement) avait été mise en place concernant la rémunération de l'agent.

Suite au départ en retraite de Mme PAWELSKI, la commune a embauché Mme BUSEYNE Séverine pour la remplacer dans ses fonctions à la cantine scolaire (2 h). Monsieur le Maire propose :

- **De renouveler cette convention avec Mme BUSEYNE, agent stagiaire au 01.01.2017,**
- **De proposer à la Neuville du Bosc que Mme BUSEYNE soit rémunérée par moitié entre les 2 communes pour le travail du midi (soit 8 h x 36 semaines d'école + charges à partager entre les 2 communes).**

Cet accord fera l'objet d'une convention et sera renouvelable tacitement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Accepte cette convention,**
- **Charge Monsieur le Maire de proposer celle-ci à la commune de la Neuville du Bosc.**

DELIBERATION PORTANT RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ANNUELLE ENTRE LA COMMUNE D'HARCOURT ET M. DESHAYES CYRIL :

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition de la parcelle jouxtant le cimetière communal située rue Guilemâtre (section C 172-3375 m2) à Monsieur DESHAYES Cyril.

- ❖ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention annuelle entre la commune et Monsieur Cyril DESHAYES qui doit assurer l'entretien de cette parcelle.**
- **Approuve les modalités de la convention.**

DELIBERATION SUR L'AUGMENTATION OU LE MAINTIEN DU PRIX DU REPAS CANTINE AU 01/01/2017 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2015 (DB n° 3-2015), le prix du repas n'a pas évolué (3.40 € pour les enfants d'Harcourt et de la Neuville du Bosc).

Il rappelle que la convention entre la maison de retraite de Brionne et la commune pour la fourniture des repas a été dénoncée, et que depuis le 1^{er} février 2016, la Société La Normande fournit les repas et que le coût est moindre par rapport au tarif réclamé aux parents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir le même tarif pour 2017 soit 3.40 € pour les enfants d'Harcourt et la Neuville du Bosc et 4.15 € pour les hors-commune (maintien de la DB n° 3-2015 du 09/01/2015).

DELIBERATION : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX ENTREES DU DOMAINE D'HARCOURT POUR LES ADMINISTRES :

Par délibération en date du 11 janvier 2008, le conseil municipal avait décidé de participer à hauteur de 50 % sur chaque abonnement (entrée château). En 2014, la commune a reconduit cette disposition en faveur des habitants de la commune.

Actuellement, l'abonnement Adulte annuel est de 20 € et l'abonnement Enfant annuel est de 10 € : tarif 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire cette participation pour l'année 2017, à savoir :

- **50 % pour l'abonnement annuel ADULTE,**
- **50 % pour l'abonnement annuel ENFANT.**

Cette participation sera versée au Conseil Départemental de l'Eure à la vue d'une liste nominative fournie par le château (réservée exclusivement aux personnes domiciliées sur Harcourt ainsi qu'aux résidences secondaires). Les abonnés devront fournir au Domaine d'Harcourt un justificatif de domicile lors de la prise de l'abonnement annuel.

DELIBERATION PORTANT SUR LES MODIFICATIONS DU STATUT DU SIEGE :

Cette modification porte d'abord sur des **extensions de compétence et missions** du SIEGE :

- *Au titre des compétences obligatoires*, le SIEGE envisage de prendre les compétences suivantes :
 - Participation à l'élaboration et à l'évaluation des Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE, SRADDET) et des Plans Climat Air Energie Territoire (PCAET),
 - Contrôle de la politique d'investissement et de développement des réseaux des concessionnaires et contrôle des tarifs de solidarité.
- *Au titre des missions complémentaires*, le SIEGE envisage d'intervenir dans des projets d'aménagement et d'exploitation d'installations de production d'énergie renouvelable de proximité ou des installations utilisant les énergies renouvelables.

Au titre *des compétences optionnelles*, le SIEGE se propose d'exercer la compétence suivante intitulée « aménagement et exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicule à motorisation électrique » à l'exclusion de toutes autres missions relevant des services de mobilité afin de laisser aux communes et EPCI à fiscalité propre le soin de les développer au titre de leur compétence transports.

Le conseil municipal se prononce pour les modifications du statut du SIEGE.

DELIBERATION ADHESION A LA COMPETENCE OPTIONNELLE AMENAGEMENT ET EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES :

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que les statuts du SIEGE ont notamment pour objet d'assurer la prise de compétence par le syndicat à titre optionnel de l'aménagement et l'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicule à motorisation électrique à l'exclusion de toutes autres missions relevant des services de mobilité.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal décide d'adhérer à la compétence optionnelle en matière d'aménagement d'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules à motorisation électrique avec

11 voix pour.

DON D'UNE POUTRE STOCKEE AUX SERVICES TECHNIQUES AU LYCEE BOISMARD DE BRIONNE :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une poutre (sommier) est stockée depuis des années aux services techniques, celle-ci s'est dégradée aux intempéries.

Elle devait servir pour la tribune permettant de recevoir le futur orgue. Cependant la commune a fait un autre choix (acquisition orgue anglais en 2012) et cette poutre n'a plus d'utilité.

En conséquence, sur proposition de M. AUBRY Bernard, Maire-Adjoint, Monsieur le Maire suggère de faire un don au Lycée Boismard de Brionne.

Le conseil municipal accepte de faire don de cette poutre au Lycée Boismard de Brionne.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Christine AUBRY, Présidente du Comité des Fêtes, qui donne sa démission. Une assemblée Générale est prévue le 09 février 2017 à 18 h 30. Au nom du Conseil Municipal, Monsieur le Maire remercie Mme AUBRY qui avec son équipe a proposé des manifestations nombreuses et variées pour animer notre village.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Directeur de l'Académie concernant l'éventualité d'une ouverture d'une 7^{ème} classe à la rentrée 2017, une réunion avec les enseignants et différents intervenants est programmée le jeudi 09 février 2017 à 16 h 30 à l'école.
- Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'enquête publique du Parc éolien du Clos Boivin à Beaumontel, un avis défavorable a été émis.
- Pour information, la liste des noms des membres du bureau de l'Intercom Bernay Terres de Normandie est fournie.

- Monsieur le Maire donne une information sur le SDOMODE (Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères). A compter de janvier 2017, les particuliers se rendront librement sur les différentes déchetteries, distribution d'une nouvelle carte d'accès disponible à L'intercom Brionne ou certaines mairies.
- Un récapitulatif des travaux de l'église (tranche ferme TC1 et TC 2) est fourni.

Infos :

- Repas des anciens le dimanche 05 mars 2017 à la salle des fêtes d'Harcourt.
- Commission des travaux : mardi 07 février 2017 à 14 H 00.
- Commission des finances : lundi 27 février 2017 à 14 H 00.
- Une ébauche du budget 2017 est fournie au conseil municipal (CA 2016, propositions investissement, Reste à Réaliser...).
- Monsieur le Maire présente le document unique de l'école (diverses modifications à réaliser).

TOUR DE TABLE :

- Mme HUCHER Béatrice rappelle le projet d'un terrain multisports sur la commune et souhaite connaître la suite donnée à la future acquisition du cabinet médical place Françoise de Brancas par la commune (voir M. LUGAGNE -en attente de l'estimation des Domaines-).
- Aménagement du carrefour Ferme du Bois à Chrétienville : Mme HUCHER demande si la commune a installé des barrières comme prévu au conseil de décembre 2016.
- M. POULAIN Alain fait part du fil France Télécom tombé chemin du moulin suite à la tempête.
- Mme COLLEMARE Françoise félicite les administrés qui ont illuminés leurs maisons durant la période des fêtes.
- M. POHER Jean-Claude souhaite connaître le règlement départemental concernant le brulage des végétaux.
- M. LEMAIRE Michel félicite la compétence de l'Intercom du Pays Brionnais pour l'entretien de la mare Dufils au hameau du Bocage et demande l'installation d'une clôture autour de cette mare pour éviter tout dépôt.
- Il sollicite la pose d'une bouche d'incendie à l'angle des rues Pinchon et chemin de la Piquetière.

Fin de la séance à 23 h 10.

Prochaine réunion de conseil municipal le **vendredi 03 mars 2017** à 19 h 30.

